



**COORDINATION SYNDICALE CGT
DES SERVICES PUBLICS DU DEPARTEMENT
DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON**
BOURSE DU TRAVAIL - Salle 22 - Place Guichard - 69422 LYON CEDEX 03
Tél. - Répondeur : 04 78 60 59 36 - Email : csdsp69@wanadoo.fr

Monsieur Patrick DUFOUR
Maire de Montréal-la-Cluse
1, place Jean Coupat
01 460 Montréal-la-Cluse
mairie@montreal-lacluse.fr

Objet : Demande d'annulation d'un avertissement

Joseph TAVEL NE DOIT PAS ÊTRE SANCTIONNE

La coordination syndicale départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon a été informé de l'avertissement que vous avez formulé à l'encontre de notre Camarade Joseph TAVEL, responsable des territoriaux CGT de l'Ain et Secrétaire Général de l'Union Locale CGT d'Oyonnax.

Nous réagissons vivement à **cette décision injuste**, notre camarade ayant agi dans le cadre de ses fonctions syndicales afin de faire respecter les règles sanitaires et de protéger ses collègues de travail.

Ainsi, nous dénonçons votre décision et exigeons son annulation.

Nous exprimons, par cette motion, notre soutien à Joseph TAVEL.

Le secrétaire départemental de la CSD 69

Philippe GARCIA